

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du 9 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice: 35 Nombre de conseillers présents: 30 Nombre de procurations: 04 Nombre de conseillers votants: 34

Date de convocation : 3 décembre 2019
Date de publication : 17 décembre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,

Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, M. Ako HAMDAOUI, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET, M. Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Frédérike DRAY à Mme Sylvette MARCHAND M. Sevin KAYI à M. Jean-Marie SERMIER

Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM 19.09.12.116)

Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMDAOUI

Référence 19.09.12.143

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Bilan annuel du programme « Action Cœur de Ville »

Secrétaire de séance Catherine DEMORTIER

Rapporteur Jacques PÉCHINOT

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.09.12.118); Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 19.09.12.121-122); Mme Isabelle MANGIN (DCM 19.09.12.121-141-142); Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.09.12.121-130); Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.09.12.121); M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 19.09.12.121-134-135); M. Jean BORDAT (DCM 19.09.12.121); M. Mohamed MBITEL (DCM 19.09.12.121); Mme Annie MAIRE-AMIOT (DCM 19.09.12.123-124); M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 19.09.12.124-125-126); M. Gilbert CARD (DCM 19.09.12.128-129); M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.09.12.130-131); M. Mathieu BERTHAUD (DCM 19.09.12.137-139-144); M. Ako HAMDAOUI (DCM 19.09.12.141-142); M. Jean-Philippe LEFEVRE (DCM 19.09.12.141-142-143)

La ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont conjointement signé le 21 juin 2018 une convention-cadre « Action Cœur de Ville » dont l'objectif est de créer des conditions efficientes du renouveau et du développement des « villes moyennes » en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la rénovation et de l'attractivité des centres-villes.

Il est rappelé que les projets doivent aborder les cinq thématiques suivantes :

- Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 16/12/2019 N° identifiant : 039-213901986-20191209-DCM190912143-DE

Un périmètre d'étude a été déterminé ; il s'agit du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Et cinq secteurs d'intervention prioritaire ont été délimités, à savoir :

- 1. Le site inscrit,
- 2. Le quartier de la Gare,
- 3. Le quartier de la rive gauche,
- 4. Le foyer Saint-Jean,
- 5. A Authume : l'entrée de l'autoroute A36.

Par arrêté préfectoral n° 2019-07-09001 du 15 juillet 2019, la convention-cadre « Action Cœur de Ville » a été homologuée en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'avenant à la convention-cadre initiale, en cours de signature, entérinera cette ORT.

Il est prévu qu'un bilan annuel des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières soit présenté aux instances délibérantes signataires de la convention.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du bilan annuel du programme « Action Cœur de Ville » ci-annexé.

Une copie de la présente délibération sera transmise à : Pilotage et Coordination Trésorerle Municipale du Grand Dole Pôle Moyens et Ressources/Finances Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme Préfecture du Jura DDT du Jura Fait à Dole, le 9 décembre 2019 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Dean-Bantiste

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 16/12/2019 N° identifiant : 039-213901986-20191209-DCM190912143-DE